

**Lettre d'information conjointe**  
A Moret-Loing-et-Orvanne, le 26/07/2023

Madame, Monsieur,

Les habitants de Moret-sur-Loing et de Saint-Mammès sont alimentés en eau potable par trois forages complémentaires dans le secteur de Roussigny, dont deux seulement étaient en fonctionnement au cours des dernières années. À la suite d'une chute brutale de production sur l'un de ces ouvrages (ensablement naturel), le 3ème forage a dû être remis en fonctionnement en 2022, afin de continuer à assurer l'approvisionnement de l'ensemble des usagers. Des travaux urgents de renforcement sur site ont été engagés pour retrouver au plus vite une pleine capacité de production avant la fin d'année 2023. Ces travaux sont complétés par une démarche globale d'interconnexion entre ressources des différentes communes du SIDEAU, pour limiter les risques et améliorer la résilience globale du système.

Depuis la mise en fonctionnement du 3ème forage, dont l'eau est particulièrement riche en manganèse, certains d'entre vous peuvent constater occasionnellement une légère coloration au robinet liée à la présence du manganèse dans les réseaux. Ce phénomène est plus marqué en l'absence d'utilisation durant plusieurs jours de votre robinet.

En cas de coloration, il est recommandé de laisser couler l'eau jusqu'au rétablissement d'une eau claire ou de la décanter en carafe.

Un suivi renforcé des concentrations en manganèse est réalisé depuis Octobre 2022 par l'exploitant du réseau VEOLIA Eau, en application des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France (ARS).

Avec la fin des travaux, ce phénomène devrait s'estomper puis s'arrêter définitivement.

Conscients de ces désagréments passagers indépendants de notre volonté, nous faisons tout pour surmonter les difficultés à court terme et adapter nos ressources aux défis globaux de long terme.

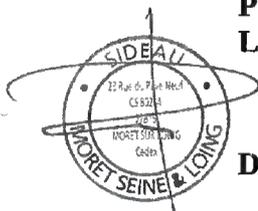
D'un point de vue sanitaire, le Code de la santé publique fixe une référence de qualité à 50 µg/l (référence établie sur la base de considérations essentiellement organoleptiques).

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a par ailleurs défini une valeur protectrice pour l'ensemble de la population de 60 µg/l pour des dépassements récurrents, se basant sur la valeur de référence pour les enfants de 0-4 ans. A titre d'exemple, pour les enfants de 4-7 ans, cette valeur de référence est de 190 µg/l.

L'Organisation Mondiale de la Santé, quant à elle, recommande une concentration seuil de 400 µg/l dans l'eau potable.

Les équipes du SIDEAU et de VEOLIA Eau restent à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Espérant répondre à vos attentes, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.



**Pour le SIDEAU**  
**Le Président,**

**Dikran ZAKEOSSIAN**

**Pour VEOLIA Eau**  
**Le Directeur du territoire 77**  
Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux  
21 rue La Boétie  
75008 Paris  
S.C.A. au capital de 2 807 287 340,98 €uros  
572 025 526 RCS Paris  
**David AUDUBERTEAU**